



ÉTABLISSEMENT
FRANÇAIS D'ENSEIGNEMENT



aefe

Agence
enseignement français
à l'étranger

DECISION N°04 / 025O13 / 2020
Relative aux conditions de rémunération des personnels en contrat local

Groupement de Berlin - Allemagne

Le Directeur de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger,
Vu le code de l'éducation et notamment ses articles D452-1 à D 452-11;
Vu le rapport d'opportunité du chef d'établissement présenté au conseil
d'établissement du 17/11/2020,

Article premier : Catégories de personnels

Les différentes catégories de personnels sont modifiées ainsi qu'il suit :

Grille 1 : personnel non enseignant (administratif, technique, de service et de surveillance).

Grille 2 : personnel enseignant du premier et second degré, documentaliste.

à compter du 01/01/2021.

Article 2 : Grilles de rémunérations

Le point d'indice est fixé à **7,25 €** à compter du **01/01/2021**, ce qui représente une augmentation de **1 %** par rapport à la dernière augmentation en date du 01/01/2020.

Article 3 : Carte des emplois

Conformément à la décision notifiée le **13/07/2020**, la carte des emplois est arrêtée à 49 équivalents temps plein (ETP) pour les personnels enseignants et non enseignants à compter du 1er septembre 2020.

Article 4 : Contrats

Les contrats type ont été modifiés ainsi qu'il suit à compter du 01/06/2010 :

Acte administratif n°1/ 025O13/2010 du 31 mai 2010

Il existe 2 modèles de contrats : CDI (modèles transmis avec l'acte administratif 1/2010) et CDD.

Les contrats modifiés conformément à l'acte administratif n°1 sus nommé ont été rédigés et soumis à la signature des personnels.

Article 5 : Règlement intérieur (ou accord d'établissement)

La rédaction du "Règlement du travail" a été finalisée par la commission des ressources humaines en 2015 et est désormais effectif.

Kurfürstenstraße 53, D – 10785 Berlin Tel. : +49 (0)30 411 00 15 Fax : +49(0) 30 411 00 14

e-mail : secretariat@ecolevoltaire.de - Internet : www.ecolevoltaire.de

Schulnummer : 12E02 – Code AEFÉ : 025O13

Bankverbindung : Commerzbank Berlin – BLZ : 10040000 – Kontonummer : 04 95 93 83 00

IBAN : DE33 1004 0000 0495 9383 00 – BIC : COBADEFFXXX



Article 6 : Recours

La présente décision peut être attaquée devant la juridiction administrative française par la voie d'un recours pour excès de pouvoir pendant un délai de quatre mois à compter de sa date d'affichage.

LE CHEF D'ETABLISSEMENT,
Ordonnateur secondaire

Frédéric KRIEGER



A Paris, le

LE DIRECTEUR DE L'AEFE

Décision affichée dans l'établissement le : 11.01.2021